Municipalité de Sainte-Barbe

Sainte-Barbe déploie tous ses talents, tous ses charmes pour conquérir votre passion...

Le Barberivain

Municipalité de Sainte-Barbe
470, chemin de l'Église
Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0
Tél.: **(450) 371-2504** / Fax: **(450) 371-2575**
www.ste-barbe.com

VOLUME 13 – NUMÉRO 01 • BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL • PRINTEMPS 2022

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au mercredi de 08h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00
Jeudi de 08h00 à 12h00 – 13h00 à 16h30
Vendredi de 08h00 à 12h00 – Fermé en après-midi

L'HÔTEL DE VILLE SERA FERMÉ AUX DATES SUIVANTES :

Vendredi 15 avril 2022 : Vendredi saint
Lundi 18 avril 2022 : Lundi de Pâques
Lundi 23 mai 2022 : Journée nationale des patriotes / Fête de la Reine

Pour toute urgence en dehors des heures d'ouverture, veuillez nous communiquer par courriel au : info@ste-barbe.com

Urgence (réseau égout/aqueduc) : 450 370-6364

PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

(le 1er lundi de chaque mois, à 19h00 au sous-sol de l'hôtel de ville)

4 avril – 2 mai – 6 juin – 4 juillet – 1er août – 12 septembre (lundi 5 septembre : congé Fête du travail) – 3 octobre – 7 novembre – 5 décembre

Les citoyens pourront prendre connaissance du procès-verbal de chacune de ces séances sur notre site Internet : www.ste-barbe.com/seances-du-conseil qui sera mis en ligne dans les jours suivant la séance.

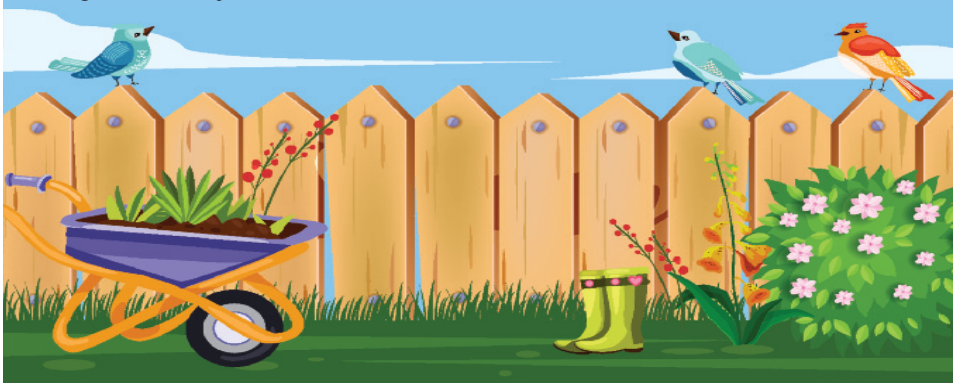

Centre de jardin BRISSON

Denis Brisson Inc.
centre de jardin / extermination

Courriel: jardin.brisson@oricom.ca
Site Web: www.denisbrisson.com

Denis Brisson B.S.A.
Agronome

587, chemin Larocque
Valleyfield (Québec) J6T 4C9
Tél.: 450-373-5515 / 1-888-835-8604
Fax: 450-377-5515

RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE DISPONIBLE :

www.ste-barbe.com / service aux citoyens / rôle d'évaluation

SOYEZ INFORMÉ EN TOUT TEMPS SUR VOTRE MUNICIPALITÉ EN VISITANT NOTRE SITE WEB :
www.ste-barbe.com

ET EN AIMANT NOTRE PAGE FACEBOOK !

Table des matières

Mot de la Mairesse 2-3
Informations municipales 3
Mandats des comités 2022 4
Avis publics 5-7
Services aux citoyens 7-8
Mot de l'inspecteur 9
Arts et culture 10
Organismes 10
Offre d'emploi 11
Numéros à conserver 11
Annonces classées 11
Ce qui va dans le bac 12
Clinique d'impôts populaire 13
Sécurité publique 14
Organismes communautaires..... 15
Publicité 15-16

À LA MAIRIE

Louise Lebrun
Mairesse et Préfète de la
MRC du Haut-Saint-Laurent

Johanne Béliveau
Conseillère, poste #1

Marilou Carrier
Conseillère, poste #2

Miriame Dubuc-Perras
Conseillère, poste #3

François Gagnon
Conseiller, poste #4

Denis Laroeque
Conseiller, poste #5

Daniel Pinsonneault
Conseiller, poste #6

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
470, chemin de l'Église
Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0
Tél. : (450) 371-2504
Courriel : info@ste-barbe.com
Site web : www.ste-barbe.com

Directrice générale/greffière-trésorière, poste 101
Chantal Girouard (c.girouard@ste-barbe.com)
Greffière-trésorière adjointe, poste 102
Josée Viau (j.viau@ste-barbe.com)
Adjointe administrative, poste 103
Maryse Benoit (m.benoit@ste-barbe.com)
Agente de bureau, poste 109
Josée Phoénix (j.phoenix@ste-barbe.com)
Directeur du service de l'urbanisme, environnement et travaux publics, poste 104
Jocelyn Dame (j.dame@ste-barbe.com)
Coord. loisirs, culture et vie communautaire, poste 105
Alain Billette (a.billette@ste-barbe.com)
Inspectrice en urbanisme et environnement, poste 106
Joëlle Montpetit (j.montpetit@ste-barbe.com)
Technicien en traitement des eaux
François Chayer (f.chayer@ste-barbe.com)
Journalier: Jean-Sébastien Groulx

Conception et impression du journal:
© Les Publications Municipales Inc.
Sans frais: 1 (877) 553-1955

MOT DE LA MAIRESSE

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

En ce début de nouveau mandat 2021-2025, entourée d'une équipe de conseillères et de conseillers municipaux intéressés par le développement de la municipalité sous toutes ses formes, je vous invite à suivre la croissance harmonieuse de votre municipalité.

DES OUTILS DE COMMUNICATION POUR NOUS SUIVRE

Le bulletin municipal Le Barberivain, qui connaîtra bientôt une cure de jeunesse, permet de recevoir l'information sur les projets en cours et à venir, sur le développement résidentiel et commercial, sur les activités de la vie communautaire, sur les règles à observer pour vos projets et sur bien d'autres sujets. La page Facebook de la municipalité vous renseigne sur les évènements à court terme dont vous pouvez bénéficier et parfois mise sur votre participation. Le site Internet quant à lui vous donne toute l'information municipale classée sous différentes catégories. À l'occasion, vous recevez également des feuilles volantes contenant des informations sur des évènements particuliers, sur des nouveaux règlements et autres.

LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE PARMI LE TOP 20

Top 20 des villes en croissance de population (1000 habitants et plus en 2016)

Selon l'article du Journal de Montréal paru le 10 février dernier et à partir des statistiques Canada démontrant la variation de la population entre 2016 et 2021, la municipalité de Sainte-Barbe se retrouve au TOP 20 des municipalités affichant une croissance populationnelle de 22%...

LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE PARMI LE TOP 20

Top 20 des villes en croissance de population (1 000 habitants et plus en 2016)

Municipalité	Population en 2021	Population en 2016	Variation
Eeyou Istchee Baie-James	2 638	1 579	67%
Sainte-Clotilde	2 646	1 622	63%
Saint-Louis-de-Gonzague	1 950	1 481	32%
Saint-Apollinaire	7 968	6 110	30%
Bromont	11 357	9 041	26%
Carignan	11 740	9 462	24%
Eastman	2 279	1 843	24%
Wentworth-Nord	1 672	1 361	23%
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	3 367	2 763	22%
SAINTE-BARBE	**1 609**	**1 324**	**22%**
Saint-Zotique	9 618	7 934	21%
Mirabel	61 108	50 513	21%
Contrecoeur	9 480	7 887	20%

UNE VISION, DES PROJETS, UN ENCADREMENT PROFESSIONNEL

Le conseil municipal précédent avait développé une vision de sa municipalité laquelle a reçu l'appui des citoyens. Le conseil municipal 2021-2025 adhère complètement à cette vision et entend la respecter. On se rappelle les grandes lignes :

- Protéger le cachet champêtre de la municipalité.
- Préconiser un développement immobilier structuré, organisé et respectueux de l'environnement et de la cohabitation.

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

«Le Barberivain» est publié et distribué vers le 20 du mois de sa parution (mars, juin, septembre et décembre). Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués au plus tard la première semaine du mois de la parution. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou PDF) par courriel à: j.viau@ste-barbe.com

POUR INFORMATIONS: 450 371-2504, poste 102

MOT DE LA MAIRESSE (suite)

- Interdire tout développement immobilier fait à outrance sans égard à ce qui existe déjà.
- Accroître le développement commercial de détails et de services (services de proximité) dans la zone du noyau villageois et de ses pourtours.
- Favoriser le développement de notre petite zone urbaine (village) en permettant la construction de logements et de multilogements.
- Éviter la densification dans toute la zone qui longe le lac St-François dont la classification est villégiature et ainsi préserver les efforts de nombreuses années axés sur le développement harmonieux, le bien-être et la sécurité de nos citoyens.

Fort de ces lignes directrices, le conseil municipal déploiera toutes ses énergies quant à l'énoncé « accroître le développement commercial de détails et de services de proximité ».

Beaucoup de projets de développement nous sont soumis, nous avons également plusieurs projets mais le tout doit se faire avec la cueillette de données précises, une planification intelligente, des choix judicieux et un cadre harmonieux et réaliste afin d'assurer une pérennité. Le conseil municipal doit être soutenu dans cet exercice par des professionnels.

Ainsi, le mandat d'élaborer une stratégie de développement commercial a été confié à « **Rues principales** » qui accompagnera la municipalité dès le mois de mai pour une période d'environ six mois.

Rues principales se distingue par son approche globale combinant des compétences en organisation et mobilisation du milieu, en aménagement, en développement économique et en marketing du territoire. La considération de ces quatre piliers permet à la communauté de créer une vision de développement cohérente et de prioriser la mise en œuvre d'actions qui auront de l'impact. Enracinée dans un réseau de professionnels de terrain, d'acteurs académiques et gouvernementaux, l'expertise de Rues principales en fait le chef de file dans le développement des cœurs de collectivités.

Il est possible de consulter le mandat donné à Rues principales sur le site internet de la Municipalité sous la section Environnement et urbanisme (www.ste-barbe.com/environnement-et-urbanisme).

DU TRAVAIL SUR LA PLANCHE ET DES COMITÉS POUR Y VOIR

L'intérêt pour faire bouger les choses, une vision partagée, l'amélioration de la vie citoyenne par des actions concrètes apportent beaucoup de travail à accomplir, beaucoup d'heures à investir. Qu'à cela ne tienne, les membres du conseil municipal ont l'énergie pour le faire et sont prêts à y mettre les efforts pour les prochains quatre ans.

Vous trouverez, à l'intérieur de ce bulletin, la formation des différents comités de travail, les personnes désignées ainsi que les mandats reliés aux différents comités. C'est avec plaisir que nous accueillerons vos suggestions, n'oubliez pas de nous en faire part.

Dans le prochain bulletin Le Barberivain, nous ferons un suivi des projets qui sont en voie de réalisations et des projets à venir. Nous ferons également un suivi régulier de la démarche stratégique de développement commercial.

Bon printemps à toutes et à tous!

Louise Lebrun
Mairesse

INFORMATIONS MUNICIPALES

PROCHAINS VERSEMENTS DES TAXES FONCIÈRES 10 juin - 10 août – 10 octobre 2022

IMPORTANT

Nous vous rappelons qu'en vertu du règlement de taxation de la Municipalité de Sainte-Barbe, le solde COMPLET des taxes de l'année devient immédiatement exigible lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu. L'intérêt s'applique alors à ce solde puisque le privilège des versements est ainsi annulé.

Nous vous recommandons d'effectuer vos paiements d'une des façons suivantes :

- Par le service de paiement Internet des institutions financières participantes (il suffit d'inscrire le numéro de matricule pour les paiements).
- Par la poste, en inscrivant le numéro de matricule sur votre chèque.
- Par la chute à lettre située à la droite de l'entrée principale de l'hôtel de ville.
- Par paiement à l'hôtel de ville (chèque, argent comptant et carte débit).
- Au guichet automatique de votre institution financière.

Si vous êtes un nouveau propriétaire

Lorsque vous faites l'acquisition d'une propriété en cours d'année, vous ne recevrez pas un nouveau compte de taxes étant donné que la Municipalité de Sainte-Barbe n'émet qu'un seul compte en début d'année.

Normalement, lorsque vous signez votre contrat chez le notaire, celui-ci vous informe des montants de taxes à payer pour l'année en cours. Si votre notaire ne vous a pas donné cette information, vous devez nous téléphoner au 450 371-2504 ou vous présenter à l'hôtel de ville pour obtenir le montant de taxes à payer, et ceci, afin d'éviter que des intérêts s'accumulent.

JOËLLE MONTPETIT, NOUVELLE INSPECTRICE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

Le 21 mars dernier, nous avons accueilli Joëlle Montpetit au sein de l'organisation municipale en tant qu'inspectrice en urbanisme et environnement sous la supervision de Jocelyn Dame, directeur du service de l'urbanisme, environnement et travaux publics.

Le conseil municipal et les employés lui souhaitent la plus cordiale bienvenue!

Joëlle Montpetit
Inspectrice en urbanisme et environnement
Tél. : 450 371-2504, poste 106
Courriel : j.montpetit@ste-barbe.com

MANDATS DES COMITÉS 2022

SERVICE INCENDIE

(service de sécurité incendie, premiers répondants, schéma de couverture de risques MRC)

Personnes désignées
Daniel Pinsonneault, Johanne Béliveau, François Gagnon

SÉCURITÉ CIVILE ET PUBLIQUE

(sécurité civile - plan d'urgence, sécurité publique SQ)

Personnes désignées
François Gagnon, Johanne Béliveau, Daniel Pinsonneault, Directeur adjoint du SSI, Richard Parisien (citoyen)

TRANSPORT – LITTORAL

(routes, voirie, déneigement, avenues et canaux)

Personnes désignées
Denis Larocque, Miriame Dubuc-Perras

HYGIÈNE DU MILIEU

(écocentre, plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), environnement (ZIP du HSL, ASLSF, Les Amis de la réserve nationale)

Personnes désignées
Conseil municipal

ADMINISTRATION

(employés – rencontres syndicales, entrevues d'embauche, comité des relations de travail – convention collective)

Personnes désignées
François Gagnon, Marilou Carrier, Johanne Béliveau

DÉVELOPPEMENT ET URBANISME

(comité consultatif d'urbanisme (CCU), révision schéma d'aménagement MRC, révision de la réglementation, parc industriel et résidentiel, PIIA, développement économique, plan triennal de développement)

Personnes désignées
CCU : François Gagnon, Daniel Pinsonneault, Marilou Carrier.

Johanne Béliveau, Denis Larocque, Daniel Pinsonneault, Marilou Carrier

SERVICES À LA COLLECTIVITÉ – LOISIRS

(aréna Centre sportif Promutuel), politique familiale (MADA-MAE), loisirs, culture, bibliothèque, saines habitudes de vie, COOP des aînés, CPE, jeux d'eau)

Personnes désignées
Miriame Dubuc-Perras, Marilou Carrier, Johanne Béliveau

RURALITÉ

(comité consultatif agricole (CCA), entretien des cours d'eau, milieux humides, SCABRIC, plantation d'arbres)

Personnes désignées
Daniel Pinsonneault, Miriame Dubuc-Perras

COMMUNICATIONS

(bulletin municipal, site Web, Facebook, communication, bénévoles)

Personnes désignées
Johanne Béliveau, Denis Larocque, Marilou Carrier

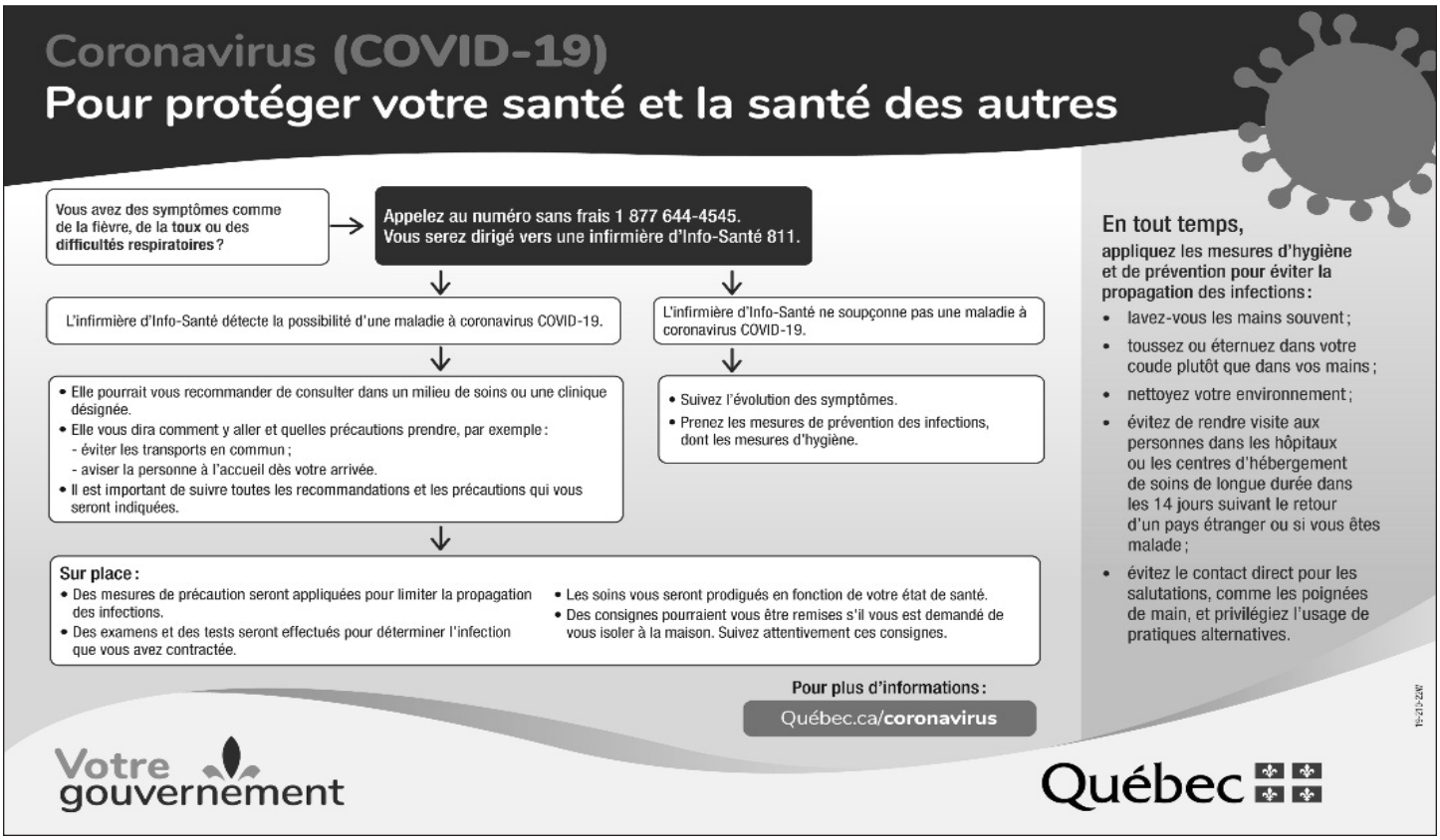

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2022-2023

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que: -

par la soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, à l'effet que le rôle d'évaluation foncière pour les exercices financiers de 2022 et 2023 est déposé à mon bureau, au 470, Chemin de l'Église (Hôtel de Ville), le tout en vertu notamment des articles 73 et 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, chapitre C-28.1 et que toute personne concernée par ledit rôle en tant que propriétaire d'un immeuble sur le territoire de la Municipalité peut en prendre connaissance à l'endroit ci-dessus désigné.

Droit à la révision

Conformément aux dispositions de la loi précitée, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi aux articles 124 et suivants. Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1er mai 2022;
- Être déposée ou transmise par courrier recommandé à l'endroit suivant : MRC du Haut-Saint-Laurent Demande de révision-Évaluation foncière 10, rue King, bureau 400 Huntingdon (Québec) J0S 1H0
- Être présentée sur le formulaire prescrit à cette fin disponible à l'endroit ci-dessus désigné ainsi que sur l e site Internet de la MRC du Haut-Saint-Laurent (section « Services aux citoyens - Évaluation foncière » à www.mrchsl.com
- Être accompagnée du montant prescrit par le Règlement numéro 99-97 de la MRC du Haut-Saint-Laurent et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 16 ième jour de septembre deux mille vingt et un.

Chantal Girouard

Chantal Girouard
Directrice générale, greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que: -

RÉGLEMENT NUMÉRO 2022-03 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'un règlement numéro 2022-03 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022 requis par la loi.

QUE le règlement peut être résumé ainsi :

Ce règlement a pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

QUE le règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 8e jour de mars deux mille vingt-deux.

Chantal Girouard

Chantal Girouard
Directrice générale, greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que: -

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-05 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et secrétairetrésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

QU'un projet de règlement relatif au traitement des élus de la Municipalité de Sainte-Barbe a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

QU'en vue de son adoption, ce règlement sera mis à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le lundi 4 avril 2022 à 19h00 à la salle du conseil municipal sise au 470, Chemin de l'Église.

QUE le projet de règlement puisse être résumé comme suit :

- La rémunération annuelle de la mairesse en 2019 à 15 116.16 $ est modifiée à 20 000 $ pour l'année 2022 ;
- La rémunération annuelle des conseillers en 2019 à 5 038.68 $ est modifié à 6 666 $ pour l'année 2022 ;
- S'ajoute à cette rémunération de base annuelle, une rémunération de base fixe de 150$ par séance ordinaire ou extraordinaire du conseil à laquelle assiste le maire en présentiel ou en distanciel.
- S'ajoute à cette rémunération de base annuelle, une rémunération de base fixe de 50$ par séance ordinaire ou extraordinaire du conseil à laquelle assiste le conseiller en présentiel ou en distanciel.
- Une rémunération additionnelle est de plus accordée en faveur du maire et des conseillers pour chacun des postes particuliers que ceux-ci occupent et ci-après décrits, selon les modalités indiquées :
  - o Membre d'un autre organe de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci, d'un organisme supramunicipal:
    - – 150$ pour chacune des assemblées à laquelle assiste le maire en présentiel ou en distanciel.
    - – 50$ pour chacune des assemblées à laquelle assiste un conseiller en présentiel ou en distanciel.
  - o Membre de tout autre comité créé en vertu de l'article 82 du Code municipal du Québec:
    - – 150$ pour chacune des assemblées de ce comité à laquelle assiste le maire en présentiel ou en distanciel, jusqu'à un maximum de 1800$ par année. Cette rémunération additionnelle est rétroactive au 1er janvier 2022.
    - – 50$ pour chacune des assemblées de ce comité à laquelle assiste un conseiller en présentiel ou en distanciel, jusqu'à un maximum de 600$ par année. Cette rémunération additionnelle est rétroactive au 1er janvier 2022.
- Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pour cause d'incapacité d'agir du maire, le maire suppléant a droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération journalière du maire pendant cette période.
- En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération totale, jusqu'à concurrence de la limite prévue à l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.
- Ce projet règlement abroge toute réglementation municipale antérieure traitant du sujet de ce règlement ;
- Le règlement aura effet à compter du 1er janvier 2022.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 8ième jour de mars deux mille vingt-deux.

Chantal Girouard

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que: -

PROJET DE RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2022-04

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'un projet de règlement numéro 2022-04 décréter un emprunt de 557 649 $ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre des programmes portant les numéros RIRL-2020-1047/ No SFP : 154207446 / No de fournisseur : 468977et AIRRL 2017-385 no. 154197223 a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

QU'en vue de son adoption, ce règlement sera mis à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 4 avril 2022 à 19h00.

QUE le projet de règlement peut être résumé ainsi :

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt de 557 649 $ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre des programmes portant les numéros RIRL-2020-1047/ No SFP : 154207446 / No de fournisseur : 468977et AIRRL 2017-385 no. 154197223.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 8e jour de mars deux mille vingt-deux.

Chantal Girouard

Chantal Girouard
Directrice générale, greffière-trésorière

SERVICES AUX CITOYENS

RETOUR DE LA COLLECTE DES DÉCHETS À TOUS LES LUNDIS DÈS LE MOIS DE MAI

À partir du mois de mai, l'enlèvement des matières résiduelles se fera de nouveau le lundi de chaque semaine, et ce, jusqu'au mois d'octobre inclusivement.

La collecte des matières compostables demeure le lundi au deux semaines et les matières recyclables le mardi aux deux semaines.

Pour obtenir une copie supplémentaire du Calendrier des collectes 2022, veuillez nous communiquer ou soit le télécharger à partir de notre site Internet : www.ste-barbe.com / service aux citoyens / collecte, récupération et compostage.

SPCA Refuge Monani-Mo

VENTE DES LICENCES 2022

En tant que propriétaires de chiens, il est obligatoire de les enregistrer et de vous procurer annuellement les licences auprès de la SPCA Refuge Monani-Mo.

Les licences sont disponibles au coût de 25$ chacune pour un maximum de trois (3) chiens par propriété et ce, tel que stipulé dans la règlementation municipale.

Vous pouvez communiquer avec la SPCA Refuge Monani-Mo, pour l'achat des médailles, pour signaler des animaux perdus ou retrouvés, pour des plaintes concernant les chiens et pour un prêt d'une cage-trappe, soit par :

Téléphone : 450 395-3415
Courriel : spcamonanimo.info@gmail.com
Facebook : SPCA Refuge Monani-Mo
Site Web : spcamonanimo.com
Point de service : Dépanneur de la Courbe
455, route 132, Sainte-Barbe

DÉTENTEURS DE LA CARTE À PUCE DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU – COÛT D'ENTRETIEN ANNUEL (2022)

Vers la mi-avril 2022, tous les détenteurs de la carte à puce pour la rampe de mise à l'eau recevront une facture de 30,00$ pour l'entretien annuel. Il sera très important de respecter le paiement au plus tard à la date d'échéance inscrite sur la facture. En cas de non-paiement, votre carte à puce sera automatiquement désactivée.

Afin d'obtenir une carte à puce, les résidents et/ou propriétaires d'une propriété sur le territoire de la municipalité de Sainte-Barbe devront présenter une preuve de résidence ou de propriété, leur permis de conduire valide ainsi que la description de chaque embarcation.

De plus, il sera également obligatoire de fournir les documents suivants concernant chaque embarcation :

- Le permis d'embarcation de plaisance ou d'immatriculation émis par Transports Canada.

ou

- L'étiquette de certification du Canada émis par le Registraire des véhicules importés (RVI).
- Le certificat d'immatriculation de la remorque émis par la SAAQ pour les embarcations propulsées par un moteur de moins de 10 chevaux (7,5 kW).

Veuillez noter que si vous n'avez pas les documents requis, aucune carte d'accès ne vous sera remise.

Nous tenons à vous rappeler que la rampe de mise à l'eau est à l'USAGE EXCLUSIF des citoyen(ne)s et des propriétaires sur le territoire de Sainte-Barbe. Conséquemment, si cette formalité n'est pas respectée, la carte sera désactivée et aucun remboursement ne sera remis au détenteur.

MRC du HAUT-SAINT-LAURENT

TRANSPORT COLLECTIF PAR AUTOBUS

Deux circuits réguliers à horaires fixes, du lundi au vendredi. Sans frais, ni réservation.

- Pour l'horaire, la liste complète des arrêts et les conditions d'utilisation, visitez le : www.mrchsl.com/services/transport
- Pour le suivi des véhicules en temps réel : www.zenbus.net/haut-saint-laurent ou téléchargez l'application zenbus.

TRANSPORT SUR DEMANDE

Taxibus : service permettant à tout usager de se déplacer, sur demande et selon les horaires prédéterminés, entre deux arrêts d'un même secteur, du lundi au vendredi.

- Pour les tarifs, l'horaire, la liste des arrêts et les conditions d'utilisation : www.mrchsl.com/services/transport
- Pour devenir membre, réserver un transport ou pour toute autre question : 450 264-2267 ou 1 877 699-2267.

Transport adapté : service permettant à tout usager répondant aux critères d'admissibilité de se déplacer, sur demande, entre 7h et 21h, 7 jours sur 7.

- Pour les critères d'admissibilité et les tarifs : www.mrchsl.com/services/transport
- Pour devenir membre, réserver un transport ou pour toute autre question : 450 267-2267 ou 1 877 699-2267.

RÉSERVATIONS DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE (période des Fêtes du 15 décembre 2022 au 15 janvier 2023)

Si vous désirez louer la salle communautaire Carole-Tremblay lors de la prochaine période des Fêtes (entre le 15 décembre 2022 et le 15 janvier 2023), plusieurs dates sont encore disponibles.

Décembre 2022 :
15 au 23, 26, 28, 29 et 30 décembre

Janvier 2023 :
6, 7, 8, 13, 14 et 15 janvier

Pour toute information sur les coûts de location ou pour une réservation, veuillez communiquer avec Josée au 450 371-2504, poste 102.

PROGRAMME NOUVEAUX-NÉS

La Municipalité de Sainte-Barbe offre à tous les nouveaux-nés un montant de 50,00$ pour l'ouverture d'un compte à la Caisse Desjardins du Haut-St-Laurent.

Pour adhérer au programme, la date de naissance de l'enfant doit être dans l'année en cours et que les parents soient propriétaires ou locataires à Sainte-Barbe à cette même date.

Pour information, veuillez communiquer avec Maryse au 450 371-2504, poste 103.

PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE

Prenez rendez-vous sur ClicSante.ca : choisissez « Vaccin grippe saisonnière », puis entrez votre code postal. Prenez rendez-vous en composant le **1 877 817-5279**.

DATE LIMITE POUR LE RETRAIT DES ABRIS TEMPORAIRES

Tous les abris temporaires devront être retirés à partir du 1er mai prochain. La toile ainsi que la structure doivent être également enlevées.

STATIONNEMENT DE NUIT

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur un chemin public ou sur un chemin privé où le public est autorisé à circuler entre 00h00 et 06h00 du 15 novembre au 15 avril, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

INSTALLATION SEPTIQUE

Tout propriétaire d'une fosse septique ou d'une fosse de rétention doit acheminer une preuve de la vidange de la fosse à l'Hôtel de ville de Sainte-Barbe avant le 30 septembre de l'année où doit être effectuée la vidange. Cette preuve est constituée d'une copie de la facture de l'entrepreneur qui effectue la vidange de la fosse. Pour les résidences munies d'une fosse de rétention, la preuve de la vidange périodique doit également être fournie.

LA QUALITÉ DE L'EAU DE MON PUITS

La qualité de l'eau de mon puits et mes responsabilités…

Lorsqu'elle provient d'un puits de surface ou tubulaire (communément appelé « puits artésien ») et qu'elle est destinée à la consommation humaine, l'eau doit être de bonne qualité et respecter les normes édictées dans le Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.40). En effet, en vertu de l'article 3 de ce règlement, le propriétaire doit fournir une eau potable à sa famille et à ses visiteurs.

Malgré qu'elle puisse avoir une apparence claire et limpide et n'avoir aucune odeur ou saveur particulière, l'eau captée peut contenir des éléments pouvant avoir des effets indésirables sur la santé, par exemple des microorganismes pathogènes (bactéries, virus ou protozoaires) et des nitrates-nitrites.

L'eau souterraine, qui est généralement de meilleure qualité que l'eau de surface (lac, rivière, ruisseau) grâce à la capacité filtrante du sol, peut être vulnérable à la contamination et des précautions doivent être prises pour assurer en tout temps un approvisionnement en eau de bonne qualité.

Les indicateurs microbiologiques de l'eau…

La majorité des microorganismes pathogènes (virus, bactéries ou protozoaires pouvant causer des maladies) susceptibles de se trouver dans l'eau proviennent de déjections humaines ou animales. Comme il est techniquement impossible de faire l'analyse de tous les pathogènes, on utilise plutôt des indicateurs microbiologiques qui sont en soi sans danger : les bactéries **E. coli, les bactéries entérocoques et les bactéries coliformes totales.**

Pour plus amples informations :
mddelcc.gouv.qc.ca

www.environnement.gouv.qc.ca/EAU/potable/depliant/index.htm

LOCATION À COURT TERME

La location à court terme (Airbnb) n'est pas autorisée dans les zones résidentielles (village) ainsi que dans les zones résidentielles de villégiature (près du lac).

Voici ci-dessous la terminologie d'établissement d'hébergement touristique que nous avons dans notre réglementation.

« ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. Un ensemble de meubles et d'immeubles, contigus ou groupés, ayant en commun des accessoires ou des dépendances, peut constituer un seul établissement pourvu que les meubles et immeubles qui le composent soient exploités par une même personne et fassent partie d'une même catégorie d'établissements d'hébergement touristique. »

PLANTATIONS OBLIGATOIRES

Lors de la construction de tout nouveau bâtiment principal, pour tous les usages et sur tout le territoire, tout propriétaire a l'obligation de planter ou faire planter dans la cour avant et dans chaque cour avant secondaire, un minimum d'un (1) arbre pour chaque 15 mètres de largeur du terrain ayant fait l'objet du permis.

Nonobstant le diamètre spécifié dans la terminologie pour un arbre, les arbres plantés en vertu du présent article, doivent avoir un diamètre d'au moins 3,2 centimètres mesuré à une hauteur de 1 mètre du sol et une hauteur hors-tout, au moment de sa plantation, d'au moins 1,8 mètre.

La plantation de ces arbres doit se faire avant l'échéance du permis de construction.

Dans le cas d'un terrain présentant une réelle incapacité de planter ces arbres en cours avant, les arbres requis par le présent article pourront être plantés en cours latérales ou arrière pour compenser.

Rappel concernant l'évacuation des eaux pluviales et souterraines pour les propriétés desservies par le réseau d'égout

Les eaux pluviales et souterraines doivent être dirigées sur le terrain pour infiltration dans le sol, vers un fossé sur le terrain ou dans un cours d'eau. Donc, les eaux pluviales et souterraines ne doivent pas être dirigées vers la conduite sanitaire (réseau d'égout).

VANNE D'ARRÊT DE LIGNE (BONHOMME À L'EAU OU VALVE)

Tel que stipulé au Règlement no 2013-02 sur les branchements d'égout et d'aqueduc, tout branchement d'aqueduc public doit être muni d'une vanne d'arrêt de ligne. Celles-ci doivent être installées sur la propriété publique ou à l'intérieur une servitude municipale. Ces équipements appartiennent à la Municipalité qui est responsable de leur bon fonctionnement. Toute personne désirant faire ouvrir ou fermer une vanne d'arrêt de ligne desservant sa propriété doit recourir au fonctionnaire désigné. Dans le cas d'un bris, d'une rénovation de bâtiment ou d'un nouveau branchement privé, il n'y a pas de frais, dans les autres cas, le demandeur doit acquitter les frais de 15$.

Tout propriétaire doit s'assurer que la bouche à clé de la vanne d'arrêt de ligne du branchement d'aqueduc public desservant sa propriété demeure en tout temps dégagée, accessible, opérable et ne soit pas endommagée, à défaut de quoi, il sera tenu de défrayer le coût de son dégagement, de sa réparation, de sa réfection ou de son remplacement.

Seuls les employés municipaux sont autorisés à opérer la vanne d'arrêt de ligne ou à intervenir dans le fonctionnement des conduites d'aqueduc, ou de tout autre appareil appartenant à la municipalité.

Pour une urgence (réseau égout/aqueduc) en dehors de nos heures d'ouverture, veuillez communiquer au : 450 370-6364.

EMPLACEMENT DES BACS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est important de bien positionner votre bac roulant (ordures, recyclage et compostage). Celui-ci doit être positionné dans votre entrée privée à au moins un mètre de la voie publique ou d'un trottoir. Il doit être mis en bordure de la rue, avant 19h00 le jour précédent celui fixé pour l'enlèvement de la collecte et retiré le jour même de la collecte.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LUCIE BENOIT

468, chemin de l'Église, Sainte-Barbe
Tél. : 450 371-2324 • Courriel : biblio@ste-barbe.com
www.reseaubibliomonteregie.qc.ca

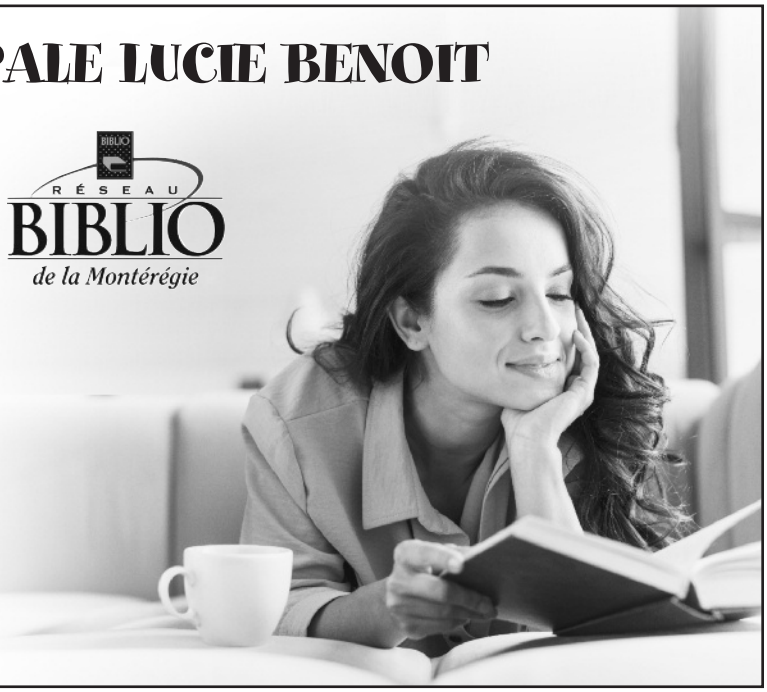

HORAIRE RÉGULIER :
Mardi : 14h00 à 16h00
Jeudi : 18h30 à 20h30
Samedi : 10h00 à 12h00

Abolition des frais de retard à la bibliothèque municipale Lucie Benoit

Depuis février dernier, la Municipalité a pris la décision d'abolir les frais de retard à la bibliothèque Lucie Benoit. Cette décision fait partie de la volonté de rendre la lecture plus accessible aux citoyens de Sainte-Barbe. Comme le mentionne le Réseau Biblio Montérégie dont la bibliothèque est membre : « Ce mouvement pour favoriser l'accès à la culture continue à prendre de l'ampleur, autant ici en Montérégie qu'ailleurs au Québec et en Amérique du Nord. »

ORGANISMES

LES AMIS DE LA RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DU LAC SAINT-FRANÇOIS

Les Amis de la Réserve nationale de faune du Lac Saint-François sont à la recherche d'étudiants et employés saisonniers.

- Emploi d'entretien
- Emploi étudiant :
  guide-interprète (3 postes disponibles)

Conditions particulières

Avoir un permis de conduire valide et être admissible au programme de subvention salariale d'Emploi-Québec.

Date limite pour postuler :
vendredi 29 avril 2021, à 17h00.

Entrée en fonction :
à discuter

Pour toute information sur ces offres d'emploi, veuillez consulter la page Facebook de Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac Saint-François.

Soumettre votre candidature par courriel à madame Karina LeClair, directrice générale :
info@amisrnflacstfrancois.com

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU LAC ST-FRANÇOIS

L'Association pour la Sauvegarde du Lac St-François (ASLSF) envisage de s'adjoindre pour une seconde année consécutive les services de la Zone d'Intervention Prioritaire du Haut Saint-Laurent (ZIPHSL) pour son programme d'échantillonnage 2022 en rive sud du lac St-François.

Les résultats de l'année 2021 (12 échantillonnages sur 15 sites à partir de Dundee jusqu'à St-Stanislas-de-Kostka) ont identifié certaines zones problématiques excédant les normes reconnues par le MELCC.

Selon le conseil d'administration de l'association, il est nécessaire de procéder de façon récurrente à de nouveaux tests en 2022 afin de confirmer les résultats de 2021 et d'identifier les correctifs nécessaires.

La ZIPHSL possède une équipe de biologistes compétents qui recueillent les échantillons, les transmettent au laboratoire certifié et interprètent les résultats. L'ASLSF profite de cette expertise qui alimente ses efforts de protection du lac.

L'ASLSF est une association à but non lucratif qui regroupe les riverains de la rive sud du lac St-François. Elle a pour mission d'améliorer et de maintenir la qualité des eaux en rive du lac St-François. Elle essaie de conserver la beauté et la richesse du Lac St-François, un joyau unique pour sa communauté.

Pour plus d'informations sur l'ASLSF ou pour devenir membre, visitez le www.aslsf.org ou écrivez à info@aslsf.com.

OFFRE D'EMPLOI

AIDE-JOURNALIER (EMPLOI ESTIVAL TEMPORAIRE)
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

La Municipalité de Sainte-Barbe est à la recherche d'un candidat pour le poste d'aide-journalier temporaire pour la période estivale.

DESCRIPTION DE L'OFFRE

DESCRIPTION DU MANDAT DÉTAILLÉ (tâches et responsabilités) :

- COUPE DE GAZON SUR LES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ;
- ENTRETIEN DES PARCS;
- ENTRETIEN DES ÉDIFICES MUNICIPAUX, DES ÉQUIPEMENTS ET DE L'OUTILLAGE;
- COLLABORE AVEC LE PERSONNEL DES TRAVAUX PUBLICS QUANT AUX TÂCHES À ACCOMPLIR;
- SCIAGE DE BRANCHES LORSQUE DEMANDÉ;
- EFFECTUE TOUTES AUTRES TÂCHES CONNEXES DEMANDÉES PAR SON SUPÉRIEUR.

EXIGENCES :

- ÊTRE UN ÉTUDIANT À TEMPS PLEIN;
- PERSONNE DYNAMIQUE ET AYANT L'ESPRIT D'ÉQUIPE;
- BONNE CONDITION PHYSIQUE;
- CAPACITÉ D'ACQUÉRIR RAPIDEMENT LES RUDIMENTS DES DIVERSES TÂCHES RELIÉES AU TRAVAIL MUNICIPAL;
- HABILE ET AUTONOME;
- DÉTENIR UN PERMIS DE CONDUIRE DE CLASSE 5, UN ATOUT.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- 8 À 10 SEMAINES DE 35 HEURES ET POURRAIT ÊTRE APPELÉ À TRAVAILLER LES FINS DE SEMAINE
- SALAIRE HORAIRE ÉTABLI EN FONCTION DU TAUX MINIMUM DES NTQ.

Date d'entrée en fonction : JUIN 2022

PROCÉDURES POUR SOUMETTRE LES CANDIDATURES

Date limite pour soumettre les candidatures :
LE 14 AVRIL 2022

Par courriel : c.girouard@ste-barbe.com

Par la poste à : Municipalité de Sainte-Barbe
a/s de Chantal Girouard
470, chemin de l'Église
Sainte-Barbe (Québec)
J0S 1P0

Municipalité de Sainte-Barbe

NUMÉROS À CONSERVER

ADDS Huntingdon (Association pour la défense des droits sociaux) 450 264-6888
Centre antipoison du Québec 1 800 463-5060
Centre de prévention du suicide 1 866 277-3553
Direction de la protection de la jeunesse 1 800 361-5310
Drogue : aide et référence 1 800 265-2626
InterLigne 1 888 505-1010
Jeu : aide et référence 1 800 461-0140
Jeunesse, J'écoute 1 800 668-6868
Ligne Info-Abus aux aînés .. 1 888 489-2287
Ligne parents 1 800 361-5085
S0S violence conjugale 1 800 363-9010
Tel-Jeunes 1 800 263-2266
Info-Santé – Info-Social 8-1-1
Ambulance – police – incendie 9-1-1
Hydro-Québec ..... 1 800 790-2424 (panne ou bris, 24h sur 24)
Transports Québec (état des routes) 5-1-1
Égout et aqueduc ..... 450 371-2504 (urgence reliée au réseau) (08h00 à 16h30)
(soir et weekend) 450 370-6364
SPCA (Monani-Mo) 450 395-3415

LE TOURNANT
(ligne téléphonique d'intervention de crise et de prévention du suicide 24 h/7 jours) 450 371-4090
1 833 371-4090 (ligne sans frais)

ANNONCES CLASSÉES

Pour joindre une annonce classée gratuitement dans le bulletin municipal de juin « ÉTÉ 2022 », vous n'avez qu'à la faire parvenir à Josée Viau à l'hôtel de ville de Sainte-Barbe, soit par courriel: j.viau@ste-barbe.com ou par la poste : 470, chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Qc), J0S 1P0.

Toutefois, si vous désirez y faire paraître votre carte d'affaires, veuillez communiquer avec Les Publications Municipales inc. au numéro sans frais : 1 877 553-1955.

CE QUI VA DANS LE BAC

Si vous répondez OUI aux deux questions suivantes, tout porte à croire que votre objet a sa place dans le bac.

- L'objet est-il **en papier, carton, plastique, verre ou métal**?
- Est-ce **un contenant, un emballage ou un imprimé**?

Les contenants

Contenants, pots et bouteilles faits de verre
peu importe leur forme ou leur couleur

Contenants TetraPak
(jus Oasis)

Contenants et couvercles de métal (aluminium, etc.)

Récipients (eau, boisson, produit alimentaire, entretien ménager, beauté, santé)

Et plus

Les emballages

Assiettes, moules et papiers en métal (aluminium ou acier)

Boîtes de jus et d'aliments

Cartons de lait

Pellicules en plastique et tous les sacs* (emballage, épicerie, magasinage, produits alimentaires, nettoyage à sec, poches de lait rincées)

Et plus

*Mettre tous les sacs dans un seul sac.

Les imprimés

Papier journal, glacé, fin (papier à lettres), **Kraft** (sac brun, sac d'épicerie)

Circulaires, revues, magazines

Livres, enveloppes
(avec ou sans fenêtre)

Carton ondulé, plat, ciré ou multicouche, carton-pâte
(boîte d'oeufs)

Et plus

Codes des types de plastique recyclable 1, 2, 3, 4, 5, 7 (pas le 6)

recreer.recyc-quebec.gouv.qc.ca

CE QUI NE VA PAS DANS LE BAC

Si vous avez répondu NON à l'une des deux questions, votre objet irait plutôt :

au compost

si c'est une matière organique.

MRC du HAUT-SAINT-LAURENT

www.mrchsl.com

à un lieu de dépôt

si c'est une canette/bouteille consignée (détaillant), un objet électrique ou électronique ou un objet/tissu réutilisable (centre de ressources, friperie), un résidu domestique dangereux (RDD) ou un encombrant (collecte spéciale), des pneus ou des résidus construction (récupérateur spécialisé).

recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens

à la poubelle

en dernier recours.

CLINIQUE D'IMPÔTS POPULAIRE 2022 DE L'ADDS

La Clinique sera du 7 mars au 21 avril 2022 par téléphone seulement.
The clinic will be from March 7th to April 21rd 2022 by phone only.

Au/at 450 264-6888
Du lundi au jeudi – From Monday to Thursday
9h à 12 h et 13 h à 15 h / 9 am to 12 and 1 pm to 3 pm

Vous devez être membre de l'ADDS, la carte de membre est 5$ par personne.
You have to be an ADDS member, the membership card is 5$ per person.

Les critères d'admissibilité / The following criterias
Une personne seule /A single person :
Revenu annuel de moins de (less than) 30 000 $
Un couple /A couple :
Revenu annuel total de moins de (less than) 40 000$

Ligne AIDE ABUS AÎNÉS

1 888 489–ABUS (2287)

aideabusaines.ca

Suivre les consignes,

Pratiquer fréquemment l'hygiène des mains avec du savon pendant au moins 20 secondes ou utiliser une solution hydroalcoolique

Garder une distanciation physique de 2 mètres lorsque possible (même entre collègues)

Appliquer les mesures d'hygiène respiratoire, dont tousser dans le pli du coude

Utiliser les équipements de protection individuelle de façon adéquate

Nettoyer et désinfecter les équipements de soins et les surfaces

Établir clairement les zones d'isolement et les respecter

ça sauve des vies.

Votre gouvernement

Québec

Défi Santé est maintenant TOUGO!

TOUGO, c'est la source accessible et crédible d'informations, d'outils et d'invitations qui inspire les Québécois à poser au quotidien des gestes simples pour trouver le plaisir de vivre plus sainement.

Bouger plus. Manger mieux. Se sentir bien.
Découvrez TOUGO: des habitudes santé que vous aimerez.

montougo.ca

La Sûreté du Québec vous informe

Service, professionalisme, respect et intégrité.

Municipalité de Sainte-Barbe

MISE EN GARDE – FRAUDES TÉLÉPHONIQUES ENVERS LES AINÉS

La Sûreté du Québec vous rappelle les bons réflexes à adopter pour prévenir une fraude. Soyez vigilants lorsque vous recevez un appel d'un soi-disant conseiller, enquêteur ou représentant du gouvernement. Méfiez-vous si vous recevez un appel ou un courriel d'un membre de votre famille qui a besoin d'aide (ex. petit fils, nièce), confirmez la situation en parlant à d'autres proches. Vous pourriez être en présence d'un fraudeur.

- **On vous demande de confirmer ou de donner vos informations personnelles et bancaires? Méfiez-vous.** Ne donnez aucun renseignement personnel ou bancaire au téléphone. Les fraudeurs peuvent commencer leur appel en vous demandant de confirmer votre identité à l'aide des renseignements déjà en sa disposition. Leur but? Vous mettre en confiance!
  - **Raccrochez.** Prenez un moment de recul. Retrouvez le numéro de téléphone officiel de l'organisme qui vous a contacté, appelez-le et vérifiez la validité de la demande qui vous est adressée. Ne rappelez jamais à un numéro de téléphone transmis par votre interlocuteur.
- **Votre afficheur indique un « numéro de téléphone officiel »?**
  - Ne supposez JAMAIS que le numéro de téléphone sur votre afficheur est exact. Les fraudeurs utilisent des logiciels ou des applications pour tromper leurs victimes. Le numéro de l'appel peut également être masqué.
- **On vous demande de remettre vos cartes et vos NIP, dans une enveloppe, peu importe la raison (ex. pandémie)?**
  - **Refusez. N'ayez pas peur de dire non et raccrochez.** Les fraudeurs peuvent hausser le ton, se montrer insistants ou recourir à des fausses menaces pour obtenir votre coopération. Gardez en tête qu'aucune institution financière (ou organisme gouvernemental) ne procède ainsi.
- **Vous recevez un appel d'un soi-disant membre de votre famille (ex. petit fils, nièce) en situation de détresse** (ex. accident d'auto, détention, hospitalisation) **et invoquant un besoin urgent d'argent?** On vous demande de surtout n'en parler à personne?
  - **Méfiez-vous ! Prenez un moment de recul, n'envoyez pas d'argent.** Ne transmettez pas votre numéro de carte de crédit. N'achetez aucune carte prépayée (ex. carte iTunes) dans le but de fournir à votre interlocuteur les codes de ces cartes.
  - Validez l'histoire qui vous est présentée et l'identité de la personne avec qui vous communiquez en appelant des parents, un autre membre de la famille ou des amis.
  - Les fraudeurs peuvent également se faire passer pour un policier ou un avocat afin de rehausser la crédibilité de cette mise en scène.

POUR SIGNALER UNE FRAUDE OU DEMANDER DE L'AIDE

- Communiquez avec la Sûreté du Québec au 310-4141 ou *4141 (cellulaire) ou avec votre service de police local.
- Communiquez avec le Centre antifraude du Canada pour signaler la fraude : 1 888 495-8501.

La Sûreté du Québec invite les citoyens à consulter la section Conseils de son site Web (www.sq.gouv.qc.ca) afin d'en apprendre davantage sur la fraude ou consulter le site Web du Centre antifraude du Canada au www.centreantifraude.ca.

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

CENTRE de Ressources Familiales du HAUT ST-LAURENT

Vous cherchez une occasion de sortir de la maison, vous aimeriez faire plus d'activités avec votre enfant? Les Ateliers rigolos sont là pour vous! Un bon moment à passer avec votre enfant, par des jeux qui le préparent tranquillement pour son entrée à l'école. Et les parents ont un moment à eux, autour d'un café pour jaser de sujets comme le sommeil, la discipline, l'alimentation… Les ateliers sont gratuits et une collation est offerte à tous. Venez vous amuser avec nous!

Pour information ou inscription, appelez-nous : 450 264-4598.

PUBLICITÉ

RE/MAX
Défi (1996) Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX Québec inc.
121, rue Alexandre, #21
Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 3K3
Pour vendre ou acheter
À votre service depuis 2006
To buy or sell
Working for you since 2006
Michelle Bourassa
Courtier immobilier / Real Estate Broker
Bur. : 450 371-8878 • Cell. : 450 288-2384
www.michellebourassa.com

SLEEPKING
ROTEC INTERNATIONAL LITS AJUSTABLES
Mirabel MATELAS · MATTRESS
THERAPEDIC
CHAISES ADIRONDACK
C.R.PLASTIC PRODUCTS
Matelas Girouard
Un sommeil de qualité à prix exceptionnel
449 chemin de l'église, Sainte-Barbe, Qc J0S 1P0
450.373.3676
matelasgirouard@gmail.com • www.matelasgirouard.com

BMR EXPRESS
agrizone
Sainte-Barbe
Uniag Coopérative
450 373-4625

Entrepreneur Général
APCHQ RBQ 5608-4205-01
Rénovation David Loiselle inc
450.374.7879
75 route 132, Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0

RE/MAX
RE/MAX DÉFI (1996) R.S.
Courtier Immobilier agréé
Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX Québec Inc.
121, rue Alexandre, Bur. 21, Sallabery-de-Valleyfield, QC J6S 3K3
Tél.: (450) 371-8878 • Fax: (450) 371-0006
Sans frais: 1-877-371-8878
Remo Sabelli
Courtier immobilier agréé, DA, B. Comm.
Cell.: (450) 567-1008
www.remosabelli.com
remosabelli@hotmail.com
Votre propriété, c'est ma priorité
Pour vendre ou acheter, appelez-moi!

Psst... Il y a une place pour votre annonce ici!
Pour informations: 1 877 553-1955

GARAGE Sainte-Barbe
Jocelyn Faubert
Mécanique générale
vente et réparation : Cub Cadet | ECHO | Troy-Bilt | Dolmar | Shindaiwa
427, chemin de l'église
Sainte-Barbe, QC J0S 1P0
www.garagestebarbe.ca
450 373-0601

FORTIER EXTERMINATION
ARROSAGE D'INSECTICIDE
STÉPHANE FORTIER
MAXIME FORTIER
343, chemin du Bord-de-l'eau
Ste-Barbe, Qc J0S 1P0
Courriel: steph.fortier@outlook.com
C: 450.567.0955